

CONVENTION TYPE
entre
UN ETABLISSEMENT DE L'EDUCATION NATIONALE
et
UNE ASSOCIATION AEROMODELISTE

En application des conventions relatives à l'enseignement aéronautique dans les établissements de l'Éducation Nationale, il est convenu entre :

et *le collège* _____
et *le club EPERVIER du sud Luberon - FFAM 3020 / 0347 / 84*

ce qui suit :

ARTICLE 1 :

L'Etablissement de l'Éducation Nationale : _____

proposera une activité d'initiation à la construction, au vol, à l'aérologie, à la technique et à la mécanique du vol .

ARTICLE 2 :

L'Association : **EPERVIER du sud Luberon** (FFAM 3020 / 0347 / 84) _____

Affiliée à la FFAM, assurera l'organisation de stages pratiques pour les élèves, et mettra à leur disposition son matériel et ses installations.

ARTICLE 3 :

L'Association fera découvrir l'attrait de la troisième dimension, les notions de construction, de pratique du vol, de patience, de persévérance et de sécurité. La découverte de l'aéromodélisme, très proche de la réalité aéronautique, permettra de découvrir l'organisation d'une association, et son terrain d'évolutions, de visiter l'aérodrome le plus proche, etc.

ARTICLE 4 : (facultatif)

L'Association pourra solliciter une participation financière de l'Établissement de l'Éducation Nationale.

Fait le : _____ A : _____

Le Directeur de l'Établissement :

Le Président de l'Association :

Philippe ARNOULD